



Commune de DAUBENSAND

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 octobre 2022, ouverte à 20 heures 00

Présents : Mme Estelle BRONN, Mme Caroline DINDAULT, M. Christophe WEISS, Mme Gabrielle SCHOELLKOPF, Mme Nathalie CLAUSS, M. Jérôme DAVID, M. Frédéric RUE, M. Jérôme DAVID

Absents : Mme Aurélie LOHMULLER donne pouvoir à Mme Estelle BRONN
M. Frédéric LANG donne pouvoir à M. Frédéric RUE
M. Thomas STARCK donne pouvoir à Mme Angélique KREISS

2022 - 33: Approbation du procès-verbal de la séance du 30 août 2022 :

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2022 - 34 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 :

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mme le Maire expose,

En application de l'article 106 III de la loi 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales peuvent par délibération de l'assemblée délibérante choisir d'adopter les règles budgétaires et comptables M57.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée et la plus complétée résulte d'une concertation entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

La M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024 ;

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit le budget principal de la Commune de DAUBENSAND.

Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.

Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée. Compte tenu de la taille de la commune (< 3500 hab.), le référentiel adopté sera le référentiel simplifié.

Par ailleurs, l'envoi des documents budgétaires devra obligatoirement faire l'objet d'une dématérialisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

VU l'avis favorable du Comptable en date du 18/10/2022,

CONSIDERANT que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

CONSIDERANT ÉGALEMENT que cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la Commune,

ET APRES en avoir délibéré

DECIDE

ADOpte la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

PREcISE que la norme comptable M57 s'appliquera au budget principal de la Commune, géré actuellement en M14,

AuTORISE Mme le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2022- 35 : Divers, informations et communications :

Transport scolaire Daubensand – Obenheim : Mme Nathalie CLAUSS informe qu'une réunion discussion a été organisée mardi 18 octobre entre parents d'élèves et la directrice de l'Ecole d'OBENHEIM concernant le problème d'absences de transport scolaire entre Daubensand et Obenheim. Depuis la rentrée il y a eu une semaine chaotique au niveau du ramassage des élèves. Il a été proposé de faire signer une décharge autorisant les parents à transporter les élèves dans leur véhicule lors de l'absence de bus scolaire. Un groupe WhatsApp sera également créé entre parents afin de prévenir directement des absences.

Mme le Maire explique qu'elle a envoyé en compte-rendu aux parents absents lors de cette réunion et rappelle que la responsabilité de la commune n'est pas engagée lors de problèmes de transports scolaires.

Plantation automne : L'horticulteur Georger livrera les fleurs le vendredi 21 octobre au matin. Cette année la plantation se fera en autonomie par l'agent communal. Il n'y aura donc pas à prévoir de journée plantation pour les élus.

Sobriété énergétique : Mme le Maire communique aux membres de l'assemblée qu'elle a participé à une réunion de la CCCE concernant la sobriété énergétique. Elle explique qu'un débat s'en est suivi sur les luminaires de Noël. Certaines communes de la CCCE feront des restrictions sur l'éclairage de Noël. En ce qui concerne notre commune, Mme le Maire fait part de son intention de mettre en place les guirlandes de Noël. En effet, depuis la mise en place des nouveaux luminaires Leds, la commune a gardé un coût raisonnable au niveau de la consommation d'électricité du réseau public. Cependant, elle va entreprendre une négociation du tarif d'abonnement auprès d'EDF. Une concertation auprès des habitants aura également lieu d'être, afin de demander leur avis sur une coupure d'éclairage la nuit.

Illuminations de Noël : M. Christophe WEISS informe que la Sté LIICHT a installé les prises pour les guirlandes de Noël rue Principale et rue de la Digue. Les illuminations de Noël seront mises en place à partir du 26 novembre jusqu'au 07 janvier 2023.

Mme Aurélie LOHMULLER rejoint l'assemblée à 20h35

Fête des séniors : Elle aura lieu le dimanche 4 décembre 2022 à 11 h 30. La préparation de la salle est prévue le samedi 3 décembre par les élus.

Mme le Maire explique que compte-tenu du nombre croissant des aînés dans la commune, les invitations seront envoyées aux personnes de 70 ans et plus. Cependant, la liste des aînés de 65 ans et plus invités en 2019 sera maintenue.

Düwesander Blattel : Une réunion « Blattel » aura lieu le jeudi 27 octobre prochain à 19h30 avec les membres de la commission.

Mme le Maire fait un tour de table :

- Mme Caroline DINDAULT informe aux membres du conseil qu'un dépôt de déchets sauvage a été découvert au niveau de la D20 sur le ban communal. Une pré-plainte en ligne a été effectuée auprès de la gendarmerie d'Erstein. Un rappel sera mis dans le Blattel concernant l'interdiction des déchets sauvages.
- M. Christophe WEISS fait part de la révision du tracteur communal vendredi 28 octobre prochain.
- Mme Aurélie LOHMULLER rend compte de la réunion SMICTOM. A partir de 2023, le ramassage des bacs gris s'effectueront 18 fois l'an contre 36 actuellement. Un article sera mis dans le « Blattel » avec les consignes.
- M. Frédéric RUE fait un retour rapide de la soirée «Vin nouveau » qui a eu lieu le 24 septembre. L'amicale des sapeurs-pompiers souhaite réitérer une manifestation du même type avant la fin de l'année.

Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 21 h 25

Le prochain conseil se tiendra le 15 novembre 2022